

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 10 janvier 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 janvier 2017 à 20h00 au centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Dominique Lussier, mairesse substitue

LES CONSEILLERS

Yves Guérette
Marcel Therrien
Steve Maurice
Marcel Riendeau
Jean-Sébastien Savaria

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ABSENCE MOTIVÉE :

Le maire Alain Jobin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse substitue, Mme Dominique Lussier, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance, souhaite également la bonne année à tout le monde.

Résolution numéro 01-01-2017

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution 02-01-2017

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
6 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 03-01-2016

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2016 DU 12 DÉCEMBRE 2016 – 19H26

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 19h26;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016 à 19h26 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- | | | |
|------|-------------|---|
| 5.1 | 7 nov 2016 | Les Maskoutains s'investissent dans une démarche de collectivité entrepreneuriale |
| 5.2 | 7 nov 2016 | Avis de retrait – Entente d'aide mutuelle des Services de sécurité incendie des municipalités de Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Barnabé-Sud |
| 5.3 | 24 nov 2016 | Modifications importantes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités |
| 5.4 | 1 déc 2016 | Avis de conformité lot – 5 915 803 |
| 5.5 | 4 déc 2016 | Départ à la retraite du directeur général de la MRC des Maskoutains |
| 5.6 | 7 déc 2016 | Entente d'entraide incendie et de muticasernes – Municipalité de Saint-Simon, Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud – Dénonciation |
| 5.7 | 8 déc 2016 | Fonds d'aide au rayonnement des régions |
| 5.8 | 10 déc 2016 | Lettre de remerciement - APPAQ |
| 5.9 | 12 déc 2016 | Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles |
| 5.10 | 13 déc 2016 | La MRC des Maskoutains récompense ses lauréats |
| 5.11 | 15 déc 2016 | Adoption règlement numéro 16-449 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains |
| 5.12 | 15 déc 2016 | Fichier des indications de paiement – Crédit de taxes foncières agricoles |
| 5.13 | 16 déc 2016 | Réseau internet et municipalité – Obligation et respect des connexions
À l'intérieur du réseau – Confirmation de position |
| 5.14 | 16 déc 2016 | Projet Optilab – Opposition de la MRC des Maskoutains |
| 5.15 | 16 déc 2016 | Équipement et activités à caractère supralocal – Commission Municipale du Québec – Demande de médiation de la MRC des Maskoutains |
| 5.16 | 20 déc 2016 | Programme de crédit de taxes foncières agricoles - FMQ |

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution 04-01-2017

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer des mois de novembre et décembre 2016 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	2 563.84 \$
Administration	9 465.33 \$
Service d'incendie	8 496.10 \$
Contractuel	840.00 \$

Dépense :

Administration	19 732.29 \$
Sureté du Québec	
Incendie	5 337.17 \$
Transport (voirie)	18 691.64 \$
Hygiène du milieu	16 191.59 \$
Hygiène du milieu et (Traitement des eaux)	1 533.90 \$
Hygiène du milieu et eaux usées	11 793.60 \$
Aménagement urbanisme	1 063.52 \$
Loisirs et parc	5 402.19 \$
Bibliothèque	1 098.17 \$
Entrepôt municipal	496.21 \$
Fêtes du 175e anniversaire	9 768.80 \$
Total :	112 474.35 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Sylvie Gosselin

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 05-01-2017**6.2 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) –
ADHÉSION 2017**

Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
pour l'année 2017 de Sylvie Gosselin, directrice générale au montant de 793.00 \$ plus
les taxes applicables incluant une prime d'assurance responsabilité.

2017 (Cotisation 445.00 \$ et assurance 348.00 \$ plus taxes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 06 -01-2017

6.3 FORMATION POUR LES ÉLUS

CONSIDÉRANT le tarif membre FQM, 60 jours avant le jour de la tenue de l'activité qui est de 325 \$ au lieu de 385 \$ ce qui représente une économie de 60 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de s'inscrire le plus rapidement possible afin d'obtenir une place à la session qui convient le mieux aux élus;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les formations suivantes :

Formation	Conseiller	Date	Endroit
Se connaître : Développement du leader	Alain Jobin		WEB
Introduction au leadership	Alain Jobin	7 octobre 2017	St-Jude
Travail d'équipe	Alain Jobin	26 mai 2017	St-Jude
Parler en public	Alain Jobin	11 mars 2017	St-Jude

D'AUTORISER la dépense de ces formations et les frais de déplacement et d'utiliser le compte 02 11000 454 « Perfectionnement des élus » et le compte 02 11000 310 « Frais de déplacement »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 07-01-2017

6.4 RACHAT DU PORTABLE DE LA COORDONNATRICE EN LOISIRS INTERMUNICIPAL – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la fin du protocole d'entente pour le partage d'une ressource en loisir intermunicipale;

CONSIDÉRANT que des actifs ont été achetés dans le cadre de l'entente, notamment un ordinateur portable comprenant les logiciels Microsoft Office et Antidote;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude désire en faire l'achat au montant de 489.94 auprès des Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Riendeau
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre d'achat de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 08-01-2017

6.5 MONTANT DE REVENU À RECEVOIR CONCERNANT LE CONTRAT LE COURS D'EAU LUSSIER -RODIER – PHASE 1 ARPENTAGE

CONSIDÉRANT la facture des travaux d'arpentage du 05 décembre 2016 provenant de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU :

Que le conseil désire comptabiliser les revenus à recevoir dans l'année financière 2016 concernant cours d'eau Lussier-Rodier, pour la dépense de la phase 1.

Que la taxation sera faite en 2017 ou 2018 à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 09-01-2017

6.6 INDEXATION DES RÉMUNÉRATIONS DES EMPLOYÉES ET ÉLUS

CONSIDÉRANT que le conseil désire donner une indexation à la rémunération selon l'indice des prix à la consommation (IPC) avec un minimum de 2 %, tel que prévu au contrat de travail ou dans le règlement de la rémunération des élus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien

Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria

IL EST RÉSOLU :

D'INDEXER les salaires des employés et des élus avec un minimum de 2 % effectif au 1er janvier 2017.

DE DONNER l'augmentation de salaire selon les montants prévus dans les contrats de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 10-01-2017

6.7 OFFRE DE SERVICE – FORFAIT CELLULAIRE TELUS

CONSIDÉRANT que présentement la Municipalité a un forfait cellulaire avec Roger au montant de 65 \$ par mois pour le maire;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Telus, Bravad Technologie

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition M. le conseiller Yves Guérette

Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à changer de fournisseur de cellulaire et à signer l'offre de service et de donner le contrat de gré à gré à Telus, détaillant Bravad Technologie au montant de 50.40 par mois + taxes pour chaque téléphone, incluant le 0.40\$ de taxes pour le 911.

De plus d'acheter 2 téléphones à 100\$ (iPhone SE 16GB) valeur de 480.00\$ chaque, et de recevoir un crédit de 300\$ pour changement de fournisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 11-01-2017

6.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT – CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Therrien qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption un règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des boues de fosses septiques.

6.9 CONCOURS – TROUVEZ LA DEVISE POUR LA MUNICIPALITÉ

Le conseil regarde les 8 slogans, et prendra sa décision au prochain conseil.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 AVENANT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE DES CAMIONS DE POMPIERS

La directrice générale dépose l'avenant concernant ce dossier.

7.2 BRULAGE À L'AIR LIBRE ET EXERCICE INCENDIE POUR POMPIERS

La directrice générale dépose l'information reçue concernant ce sujet.

Résolution 12-01-2017

7.3 BUDGET POUR LES LIGNES À AIR ET ÉLECTRIQUE À LA CASERNE

CONSIDÉRANT que des travaux de lignes à air et électriques aurait dû être fait en 2016, avant de devenir en régie.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE un montant de 1750.00 \$ à la Régie intermunicipale de protection des incendies du Nord des Maskoutains.

D'UTILISER le compte no 02 22000 522 « Entretien caserne incendie »

Résolution 13-01-2017

7.4 SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud ont conclu, en date des 6 et 7 juin 2016, une entente intermunicipale pour la fourniture de service de protection incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale

CONSIDÉRANT que cette entente a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 8 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que le Décret de constitution a été publié en date du 30 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie de Saint-Barnabé-Sud est accrédité par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre pour offrir le service de premiers répondants dans la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre que la Municipalité a délégué sa compétence en service de sécurité incendie à Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et que c'est la Régie qui s'occupera de remplir la déclaration et mise à jour des coordonnées pour le service de premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 14-01-2017

7.5 ENTENTE AVEC TRANSPORT BESSETTE ET BOUDEAU – FOURNITURE D’EAU AU CAS D’URGENCE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains seront responsable de mettre en place le plan de sécurité civile pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues;

EN CONSÉQUENCE,
 Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
 Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
 IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la Régie à compléter un plan de sécurité civil et entre autres de négocier l’entente avec Transport Bessette et Boudreau pour la fourniture d’eau en cas d’urgence.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Afin de diminuer la banque d’heures de l’inspecteur municipal, les deux prochaines paies seront faites à 40 heures.

Résolution numéro 15-01-5017

8.2 DEMANDE DE SUBSTITUTION – PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – 022494-3 – AJOUT DE LA CHEMIN DU RAPIDE PLAT AU PROJET DE LA RUE DE L’ANSE

CONSIDÉRANT que le 16 octobre 2015, la députée Chantal Soucy annonce qu’elle donne un montant de 50 000\$ pour l’amélioration du Rang Barreau provenant du budget discrétionnaire du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT la lettre du 12 octobre 2016, autorisant notre demande de substitution pour l’amélioration du rang Michaudville, de la rue de l’Anse et du chemin de la Grande-Ligne.

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande d’allouer le montant restant à la subvention de 50 000.00 \$, soit 7363.85 \$ taxes incluse afin d’ajouter le chemin du Rapide Plat au projet des travaux de resurfacement de la rue de l’Anse,

Travaux réfection rue de l'Anse et Rapide-Plat						
Projet Anse et Rapide-Plat			Montant net 50% TVQ		Projet total net	
Total avec Taxes	Rapide Plat	Anse	Rapide Plat	Anse	Anse	Rapide plat
28 794.19 \$	6 404.74 \$	22 389.45 \$	6 404.74 \$	22 389.45 \$		
5% 1 439.71 \$	320.24 \$	1 119.47 \$				
9.975% 2 872.22 \$	638.87 \$	2 233.35 \$	319.44 \$	1 116.67 \$		
33 106.12 \$	7 363.85 \$	25 742.27 \$	6 724.18 \$	23 506.12 \$		30 230.30 \$

VISUALISATION DE L'ENSEMBLE DU PROJET INCLUANT
LE CHEMIN DU RAPIDE PLAT AU PROJET DE LA RUE DE L'ANSE

	Montant taxes incluses	Montant Net
Projet Michaudville	4 820.33 \$	4 401.60 \$
Projet Anse	25 742.26 \$	23506.12
Projet Rapide plat	7 363.85 \$	6 724.18 \$
Projet Grande-Ligne	18 517.01 \$	16 908.50 \$
		51 540.40 \$

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'ENVOYER une nouvelle demande de substitution au Cabinet du ministre des Transports.

DE DEMANDER d'autoriser l'ajout du chemin du Rapide Plat au projet de la rue de l'Anse pour un montant net de 6724.18 \$.

ADOPTÉ À LA L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

La directrice générale dépose le rapport de l'écocentre concernant la répartition des dépenses prévue au budget 2017.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu Centre.

9.3 DÉPÔT DU BILAN DE PROJET DE VACCINATION ANNUELLE ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL 2016

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution 16-01-2017

9.4 TAILLE DE L'ARBRE AU 469 RANG SAINT-AMABLE

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs tentatives auprès du fournisseur lui demandant de faire les travaux tel que prévu à la résolution 112-04-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 112-04-2016 et de donner le contrat de gré à gré à Émondexpert inc. au même montant de 1820.00 \$ plus taxes, payé par le surplus non affecté de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 17-01-2017

9.5 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CERTIFICAT DE TRAVAUX COMPLÉTÉS – TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SNC-LAVALIN

CONSIDÉRANT que SNC-Lavalin nous demande de signer un certificat de travaux complétés afin de démontrer qu'ils ont fait des travaux dans le domaine des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le certificat confirmant que des travaux d'eaux usées ont été faits par la firme SNC-Lavalin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 18-01-2017

9.6 ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION DES TRAVAUX – SNC-LAVALIN

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer une attestation de bonne exécution des travaux d'eaux usées ont été faits par la firme SNC-Lavalin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois préparé par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

Résolution 19-01-2017

10.2 SOUMISSION POUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE – GARAGE OU ENTREPÔT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la municipalité veut convertir la salle municipale en entrepôt ou garage municipal;

CONSIDÉRANT que selon l'article 16 sur la Loi sur les architectes : « Tous les plans et devis de travaux d'architecture pour la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la rénovation ou la modification d'un édifice, doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre »

CONSIDÉRANT notre demande de soumission pour faire les plans à la Boulianne Charpentier Architectes;

CONSIDÉRANT qu'au lieu de procéder immédiatement aux plans, la firme propose de faire une étude préparatoire pour la transformation de la salle communautaire en entrepôt de voirie et soumet une offre de service à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil refuse de faire une étude préparatoire pour la transformation de la salle,
et ne retient pas l'offre de service

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 20-01-2017

**10.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 39-05-2017 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE VOIRIE
(GARAGE OU ENTREPÔT MUNICIPAL) DANS LA ZONE 209-P**

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;
- CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
- CONSIDÉRANT que la municipalité a comme projet de transformer la salle communautaire en garage municipal;
- CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au règlement de zonage afin d'autoriser la sous-classe d'usage A-5 – sécurité publique et voirie dans la zone 209-P ;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 10 janvier 2017, le premier projet de règlement numéro 39-05-2017 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage voirie (garage municipal) dans la zone 209-P», tel que décrété et statué comme ci-dessous;

QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 7 février 2017 à 20 h au centre multifonctionnel situé au 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les grilles des usages principaux et des normes, à l'annexe A du règlement de zonage, sont modifiées en ajoutant un point (usage autorisé) vis-à-vis la sous-classe d'usage A-5 – sécurité publique et voirie dans la zone 209-P.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 21-01-2017

10.4 LAMINAGE – NOMINATION PRIX DU PATRIMOINE

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE FAIRE laminier l'affiche de nomination prix du patrimoine pour la candidature de la Fabrique de Saint-Barnabé, et la remettre à la Fabrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 22-01-2017

10.5 FORMATION D'UN COMITÉ POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :

De former un comité pour un projet de développement domiciliaire composé des conseillers : Marcel Therrien, Marcel Riendeau et Yves Guérette ainsi que le maire Alain Jobin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution 23-01-2017

11.1 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2017 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2017, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, le samedi 12 août 2017 de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, un endroit couvert et protégé des intempéries d'une superficie minimale de 4 000 pi², les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'IMPLIQUER en organisant, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 TABLE RÉGIONALE DU LOISIR ESTIVAL 2017 DE LA MONTÉRÉGIE

La directrice générale dépose l'information concernant ce sujet.

Résolution numéro 24-01-2017

11.3 LA FÊTE DES VOISINS – 10 JUIN 2017

Sur la proposition M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU

D'INSCRIRE notre Municipalité à la Fête des voisins et d'en faire la promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 DÉFI SANTÉ 2017

La directrice générale dépose l'information concernant ce sujet.

11.5 PROJET RETENU POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉES – AMÉNAGEMENT D'AIRES DE REPOS ET SENTIERS DANS LES PARCS

La directrice générale informe le conseil que le projet de demande de subvention a été retenu et qu'on doit envoyer le montage financier complet à jour incluant une estimation des travaux et honoraires professionnels ainsi que la contribution des partenaires associés au projet

Résolution 25-01-2017

11.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA)

CONSIDÉRANT que la municipalité se préoccupe de la condition de ses aînés et veut créer avec le milieu un cadre de vie favorable à l'épanouissement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil du 2 décembre 2014 la Politique des aînés ainsi qu'un plan d'action a été approuvé, résolution 315-12-2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demande une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) afin de mettre en place une partie du plan d'action; résolution 68-04-2015;

CONSIDÉRANT la lettre reçue du 21 décembre 2016 mentionnant que le projet a été retenu pour l'octroi d'une aide financière et demandant des renseignements afin de finaliser l'évaluation du dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

QUE le projet soumis est autorisé par le conseil et que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet si requis.

Que le montant payé par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud provient de la réserve affectée en loisirs.

Que le conseil NOMME la directrice générale Sylvie Gosselin et/ou le maire Alain Jobin comme étant la personne responsable pour toutes signatures d'entente et pour toutes communications nécessaires à la réussite du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 26-01-2017

11.7 BUDGET POUR L'ACHAT D'UNE MOTONEIGE

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ALLOUER un montant de 3500.00 \$ maximum pour procéder à l'achat d'une motoneige afin d'ouvrir la piste de ski de fond.

Montant payé par la réserve affecté en loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Projet du programme de couches lavables
- 12.2 Membres en direct – Bulletin de l'ADMQ vol 16, - décembre 2016
- 12.3 Reddition de comptes mise à jour de la politique de la famille
- 12.4 Ventes de vêtements et accessoires usagés pour enfants
- 12.5 Porte de côté centre communautaire – glaçons
- 12.6 Plaisir d'hiver – demande de financement
- 12.7 Loisir – local pour rangement
- 12.8 Remplacement de l'inspecteur municipal en période de vacance
- 12.9 Entreposage dans les cubes
- 12.10 No civique

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

Résolution numéro 27-01-2017

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 22h31

<i>(s) Dominique Lussier</i>	<i>(s) Sylvie Gosselin</i>
DOMINIQUE LUSSIER Mairesse substitue	SYLVIE GOSSELIN, MBA Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière